



Union des syndicats CGT de Paris
85 rue Charlot 75140 PARIS cedex 03
Téléphone 01 44 78 53 31
Télécopie 01 48 87 89 97
Courriel : cgt.paris@wanadoo.fr
www.cgtparis.fr

Paris, le 24 mai 2012

Chers camarades,

Lors du CCN des 1 et 2 février, j'ai été mandaté par la C.E. de l'U.D. de Paris, pour intervenir sur notre journée « reconquête de la protection sociale » du 29 mars.

A cette occasion, j'ai explicité, la construction de notre initiative en lien avec les fédérations de la santé et des organismes sociaux.

Dans cette perspective, notre comité général de l'Union des syndicats CGT de Paris du 13 mars, dans sa préparation, nous a permis de mettre en débat la question du financement de la protection sociale. Les syndicats présents ont voté à une large majorité (- 2 abstentions) l'abrogation de la CSG qui confirmait le positionnement de la Cgt à la création de la CSG.

Nous avons eu connaissance du débat dans la direction confédérale initiée par sa commission protection sociale. Quelle n'a pas été notre surprise de découvrir :

Dans la NVO du 23 mars 2012 et dans la brochure : « Quelles alternatives pour l'avenir de notre système de santé ? » que la Cgt affirme une orientation concernant la CSG, non plus sur sa suppression mais sur son évolution. Nous estimons que sur cette question fondamentale et avant de rendre publique une position de la Cgt de cette importance, il y a nécessité conformément à nos statuts d'organiser les conditions d'un débat dans nos structures.

Il nous semble grave, que les instances représentatives de la Cgt à tous les niveaux, ne soit pas en mesure de contribuer et de se prononcer sur le sujet.

On ne peut pas accepter que le débat soit tronqué par des postures rendues publiques, dont l'objectif est de peser sur les débats internes, dans le cadre du lancement à venir de la campagne confédérale « reconquête de la protection sociale »

De plus, la reconquête de la protection sociale et son financement ne peut pas être abordée uniquement sous l'angle restrictif de la CSG.

Alors que dans tous les secteurs, les salariés sont en souffrance, les conditions de travail se dégradent, le service rendu aux usagers se détériore. Les restructurations, les mutualisations ou l'externalisation d'activités, les fusions et regroupements d'organismes et institutions sont le quotidien des salariés de la protection sociale que ce soit à la CNAM, à la CNAF, à la CNAV, à pôle emploi ou à la CRAMIF.

Dans la Mutualité, nous assistons à la volonté organisée par les Fédérations mutualistes (FNMF et FMF) de remettre en cause purement et simplement l'ensemble des œuvres sociales. En abandonnant les centres de santé et en favorisant les dépassements d'honoraires, la Mutualité participe au démantèlement de la protection sociale au bénéfice du secteur lucratif.

La même politique est menée dans les Groupes de Protection Sociale avec des fusions intensives telles que REUNICA/ D&O...

Dans Pôle Emploi, la fusion est une véritable catastrophe. Le personnel et les privés d'emplois ne s'y retrouvent plus. Alors que le chômage explose, Pôle Emploi impose. Dans le secteur de l'Aide et du maintien à domicile, la nouvelle Convention Collective unique et le manque de financements font des ravages. L'Etat et les élus prônent le développement de l'aide à l'autonomie sans apporter les moyens humains et financiers nécessaires. Cette politique menée depuis plusieurs années favorise directement les entreprises lucratives. La perte d'autonomie devient une marchandise.

Quant à l'hôpital public, son démantèlement organisé, ne peut que nous faire craindre le pire pour l'accueil et la qualité des soins aux patients. La bataille de la gestion financière est engagée dans tous les établissements, que se soient ceux de l'APHP, de la Psychiatrie ou participant au service public hospitalier. La tarification à l'acte (T2A ou VAP) pèse lourdement sur le budget de la sécurité sociale, tout autant que la restructuration des établissements en groupes hospitaliers ou communauté hospitalière de territoire pour la psychiatrie.

Si la suppression de la TVA sociale répond à l'exigence de la CGT, elle ne doit pas s'accompagner d'une hausse de la CSG. Cette suppression ne nous exonérera pas d'un véritable débat sur le financement de la Sécurité sociale. Serait-il suffisant de déclarer l'affectation de la CSG au financement de la Sécurité sociale en déclarant qu'elle n'est pas un impôt, pour sécuriser le système? Evidemment non. Les cotisations sociales et la CSG n'ont pas été préservées par leurs statuts. Les gouvernements en ont modifiés les taux à dessein. Les lois de financement de la Sécurité sociale ont permis d'accélérer le processus d'Etatisation/privatisation, orchestrant les transferts de la Sécurité sociale vers les organismes complémentaires, sur-complémentaires et les ménages.

Nous savons que la fusion ou le rapprochement CSG/impôts sur le revenu va être à l'ordre du jour. Cette proposition est portée par le parti socialiste, la CFDT et la Mutualité. L'heure n'est pas à l'étatisation de la protection sociale. En effet, la CSG, qui avec la TVA est le prélèvement majeur sur les ménages se verrait bien fusionner avec l'impôt sur le revenu en lui inoculant son caractère de prélèvement à la source. D'où la volonté de l'état de faire basculer la gestion de la Sécurité Sociale (Finances Publiques) vers un organisme privé (l'Urssaf).

La mise en concurrence entre la Sécurité Sociale et les structures de l'Union Nationale des Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie (Caisses de Prévoyance et de retraite, Mutuelles et Assurances) dans le cadre des orientations libérales de l'Europe est intolérable. Cette politique fût refusée par les français à 49% en 1992 (Maastricht et la marchandisation de la protection sociale) et à 55% en 2005 (Traité de Constitution Européen). Celle-ci sera aussi un enjeu important pour le financement de la protection sociale.

La campagne protection sociale qui s'annonce ne peut s'articuler autour des réalités actuelles. Soit nous nous positionnons sur la reconstruction de notre protection sociale, sur les principes fondamentaux énoncés par les créateurs de la Sécurité sociale, quitte à inscrire nos revendications dans le cadre d'un processus par lequel, étape par étape, nous nous réapproprions la gestion démocratique de ce qui doit constituer le socle de notre revendication d'un nouveau statut du travail salarié et d'une Sécurité sociale professionnelle. Soit nous définissons une nouvelle stratégie comme l'annonce l'argumentaire qui pour l'heure n'est pas partagée par la majorité par les syndicats parisiens.

La Cgt et les salariés n'ont rien à gagner d'un syndicalisme unifié sur les bases d'une régression sociale. Seule la CGT est en capacité de porter une utopie jusqu'à son aboutissement, encore faut-il qu'on s'en donne les moyens et surtout les éléments de débat.

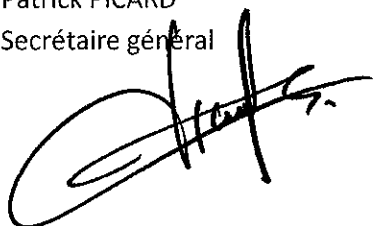
La CE de l'Union des syndicats CGT de Paris demande à la Commission Exécutive Confédérale :

- De condamner toute initiative qui ne fait pas l'objet d'un débat démocratique au sein des structures.
- de se positionner et de créer les conditions d'impulser les débats tels que les statuts le prévoient.
- De convoquer le CCN afin que celui-ci, garant du bon fonctionnement de notre Cgt, puisse se prononcer.
- Nous serons très attentifs aux prochaines CEC et aux prises de décisions.

A l'U.D. de Paris, nous organisons une journée de formation le 29 Mai 2012 sur le financement de la protection sociale, afin de pouvoir débattre des documents confédéraux mis à notre disposition et de faire parvenir nos contributions à la direction confédérale.

Je vous adresse toutes mes salutations fraternelles,

Patrick PICARD
Secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Picard', written over the printed name and title.